Le programme financier du Gouvernement

Les emprunts sont absorbés

Paris, 15 juin. — La Commission des finances de la Chambre a entendu, cet après-midi, M. Doumer, ministre des Finances, qui a fait devant elle l'exposé de son programme financier.

Voici, d'après les membres de la Commission, les grandes lignes des déclarations apportées par le ministre. Celui-ci a exposé la situation de la Trésorerie. M. Doumer a fait observer à ce propos qu'un mois après l'émission du dernier emprunt, celui-ci avait été presque totalement absorbé. Cette situation, dans les premiers mois de l'année, était due, a ajouté le ministre à l'existence des comptes spéciaux, ainsi d'ailleurs qu'à la crise économique qui commença de sévir, jusqu'au moment où se clôturait l'exercice 1920. L'état de la Trésorerie fut encore aggravé au cours des mois de mai et juin, par les frais occasionnés par le rappel de la classe 1919 et son transport en Rhénanie. C'est pour ces motifs que le ministre a été obligé d'avoir recours à l'émission de bons du Trésor à deux ans, dont le produit a suffit pour remettre les choses en état. Aussi M. Doumer vient-il de faire signer un décret qui limite au 20 juin cette émission. Il espère qu'à cette date, deux milliards et demi auront été ainsi recueillis.

Des emprunts spéciaux pour les Régions libérées

Il restera ensuite à pourvoir aux besoins des régions libérées, et dans ce but, seront rendus nécessaires des emprunts spéciaux, payés d'ailleurs sur les ressources recouvrables.

A ce sujet, M. Doumer a exposé qu'il entendait ne plus émettre d'emprunt d'Etat pour faire des avances aux contrées dévastées.

Ainsi qu'il a été suggéré par M. Loucheur, ministre des Régions Libérées, le ministre des Finances s'est engagé à faciliter les emprunts des organismes spéciaux, tels que le Crédit National et des villes, tout en les sériant pour ne pas encombrer le marché. L'Etat n'aurait ainsi qu'à assurer le service des arrérages de ces emprunts, ce qui éviteraient au Trésor d'avoir à débourser des sommes de plusieurs milliards et le soulagerait d'autant. A ce service des emprunts seraient d'ailleurs affectés les versements à recevoir de l'Allemagne. Le marché des rentes françaises se trouvrait ainsi allégé.

L'équilibre du budget

Le ministre a déclaré ensuite que la période la plus difficile était terminée maintenant et qu'il fallait en revenir aux anciennes règles du contrôle parlementaire. Il demandera donc au Parlement de rechercher avec lui les meilleurs moyens pour équilibrer le budget, en commençant par la suppression des comptes spéciaux dès la fin de cette année, et en luttant contre la gabegie qui existe dans certaines administrations publiques.

M. Doumer a exposé ensuite le programme qu'il entend soumettre à la Chambre en vue de réaliser les économies et qui peut se résumer ainsi : 1. obtenir la suppression du déficit dans la gestion des chemins de fer, en intéressant davantage les Compagnies aux bénéfices réalisés; 2. réduire le budget de la Guerre, qui s'élève à 4.700 millions, non compris les frais d'occupation, en diminuant le nombre d'hommes sous les drapeaux, actuellement de 770.000, et tout en sauvegardant les intérêts de la défense nationale; 3. rejeter tout autre emprunt d'Etat qu'un emprunt de consolidation qui pourrait être lancé à l'automne. Le ministre a exprimé l'espoir d'être en mesure de ranimer d'ici là le marché de la rente française.

Il a annoncé ensuite qu'il déposerait le projet de budget vers le 1er juillet, sur le bureau de la Chambre, et en a indiqué les grandes lignes : il prévoit que le chiffre des dépenses, qui était pour 1921 de 26 milliards, pourra être réduit à 23 milliards et demi environ pour 1922, les recettes normales s'élevant à 17 milliards et demi, comme pour l'exercice actuel, mais à ces recettes normales, il convient d'en ajouter un certain nombre d'exceptionnelles, telles que l'augmentation du produit des douanes, estimé à un milliard, l'impôt sur les bénéfices de guerre, représentant 2 milliards, soit au total 21 milliards de recettes. La différence à combler ne sera donc plus que de 2 milliards et demi environ.

M. Doumer estime que l'augmentation du rendement de l'impôt sur le revenu et le relèvement à 1 fr. 50 % de l'impôt sur le chiffre d'affaires, permettraient seuls de combler ce déficit. Il n'aurait d'ailleurs l'intention de relever cette dernière taxe, que pour les gros contribuables.

Le ministre a fait ressortir enfin que l'intérêt des obligations émises par l'Allemagne entrerait en ligne de compte dans le budget des recettes et que les frais de mobilisation de la classe 1919 seraient remboursés en prlorité par l'Allemagne, avant toute répartition entre les alliés des sommes versées par elle à titre de réparations.

Au Congrès de la Fédération Postale

LE RAPPORT MORAL EST ADOPTE

Paris, 15 juin. — Le Congrès de la Fédération postale s'est ouvert ce matin, rue Grange-aux-Belles. Trois cent cinquante délégués environ assistent à la séance.

Digat, secrétaire fédéral, au nom de la Commission exécutive et du bureau de la Fédération, adresse aux congressistes son salut fraternel, puis il expose une méthode de travail.

A propos de la question de l'orientation syndicale, il déclare qu'il faut, une fois pour toutes, que la confusion cesse.

Lorsqu'on sera fixé sur la question, il sera nécessaire, dit-il, que chacun s'incline devant la décision prise et que la discipline soit observée.

Dutailly, ancien secrétaire général, donne ensuite lecture d'une partie du rapport moral pendant sa gestion.

Il retrace les principaux faits qui marquèrent la période pendant laquelle il fut secrétaire général, en particulier les événements de mai 1920, les brimades qui en résultèrent, puis les poursuites contre les syndicats de fonctionnaires.

En terminant, il rappelle la campagne qui fut menée en faveur du droit syndical et il conclut en demandant aux délégués d'intensifier la propagande syndicale.

Aucun délégué ne demandant la parole, le rapport mis aux voix est adopté à mains levées, à l'unanimité moins 7 voix.

Digat, secrétaire général de la Fédération, à son tour, donne lecture du rapport moral de sa gestion, puis la discussion est ouverte.

Lartifue, membre du bureau, vient défendre le rapport et s'élève contre le blâme demandé contre le secrétaire général.

Mattei insiste et proteste contre l'attitude du délégué de la Fédération postale, au Comité confédéral national, qui a voté sans mandat, l'ordre du jour Dumoulin, demandant l'exclusion des comités syndicalistes révolutionnaires.

Digat vient se défendre et demande qu'on réserve le blâme pour la discussion sur l'orientation syndicale qui viendra samedi.

Tournade, membre du bureau, vient expliquer son vote au Conseil Confédéral national. Il assure aux délégués que s'il a voté pour la motion dite Dumoulin, c'est que celle-ci dans son esprit, n'excluait pas les comités syndicalistes révolutionnaires.

Après une nouvelle intervention de Digat, le rapport moral est adopté à mains levées à une grosse majorité.

Après la nomination de la commission de retraite et de modifications de statuts, la séance est levée et renvoyée à cet après-midi.

Encore des attentats

ON A TIRE DES COUPS DE FEU SUR DES TRAINS

Au cours de la nuit dernière, un coup de revolver a été tiré près de Toulouse, sur le train 121, venant de Bordeaux.

Dans l'après-midi d'hier, alors qu'un train venait de quitter la gare de Natabiau une balle vint briser la glace d'un compartiment dans lequel se trouvaient plusieurs voyageurs. Aucun ne fut atteint.

Le parquet de Toulouse fait une enquête sur ces deux attentats.

Enfin, mardi soir, à 11 heures 45, un individu inconnu a tiré un coup de revolver dans la direction du mécanicien et du chauffeur d'un train sur la ligne d'Orléans, près de la station de Guillerval (arr. d'Etampes). Le projectile n'a fait qu'effleurer le toit de la locomotive. La gendarmerie, prévenue, a ouvert une enquête.

Un monument aux héros de l'Artois

LA PREMIERE PIERRE EN SERA POSEE DIMANCHE SUR LE PLATEAU DE LORETTE

Dimanche prochain, une manifestation patriotique aura lieu sur le plateau de Lorette, sous la présidence du maréchal Pétain, à l'occasion de la pose de la première pierre du monument commémoratif élevé à la mémoire des héros du front d'Artois.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ET LE GOUVERNEMENT ANGLAIS SERONT REPRESENTES

Paris, 15 juin. — Le Président de la République, désireux de s'associer à l'hommage rendu aux morts héroïques du Mont d'Artois, se fera représenter à la manifestation patriotique du 19 juin, sur le plateau de Lorette, par le général Lacapelle, commandant le 1er corps d'armée.

D'autre part, le Gouvernement anglais, voulant affirmer la fraternité d'armes qui pendant la grande guerre a uni les deux armées, sera représenté par le général Lord Horne, le vainqueur de Vimy.

Pour venger sa mère et son frère un jeune garçon tua son père

IL A ETE ACQUITTE PAR LE TRIBUNAL D'ARRAS

Mardi, a comparu devant le tribunal pour enfants d'Arras, le jeune Mercier, 15 ans, de Moyenneville, qui, pour venger son frère, employé du chemin de fer, et sa mère, avait tué son père.

Le jeune meurtrier a été acquitté et rendu à sa mère.

Le nouveau régime des Chemins de fer

L'AVIS DE LA COMMISSION SENATORIALE DES FINANCES

Paris, 15 juin. — La Commission sénatoriale des Finances, après avoir délibéré sur le projet relatif au nouveau régime des chemins de fer, a exprimé l'avis : 1. Qu'il faut assurer le plus tôt possible le règlement du passif de guerre des réseaux de chemins de fer ; 2. Qu'à l'époque d'instabilité où nous sommes, il est impossible de songer à lier l'Etat pour 40 ans sur les bases actuelles, il est plus sage de négocier avec les réseaux des accords temporaires, en attendant qu'on soit revenu à une période normale et qu'on puisse faire des conventions définitives ; 3. Que ces accords temporaires doivent avoir pour résultat de faire sortir les Compagnies de la situation de régie désintéressée dans laquelle elles se trouvent et qui cause un grave préjudice aux intérêts de l'Etat ; 4. Que le remède immédiat de la situation déficitaire des réseaux est surtout dans une compression énergique des dépenses d'exploitation ; 5. qu'il y a lieu de se préoccuper des modifications à apporter au régime du réseau de l'Etat, désastreux pour la situation budgétaire ; 6. Qu'il y a lieu de déterminer d'une manière plus précise la situation du réseau d'Alsace-Lorraine.

La Commission, après avoir pris ces résolutions, a déclaré s'entendre sans délai avec le Président du Conseil, le ministre des Finances et le ministre des Travaux publics, afin que la discussion de cette importante question puisse venir le plus tôt possible devant le Sénat.

Un voleur ingrat

IL CAMBRIOLE SON AVOCAT

Remiremont, 15 juin. — Le tribunal correctionnel de Remiremont a condamné à un an de prison le nommé Cettino Pazian, âgé de 26 ans, électricien, pour avoir cambriolé la gare de Gérardmer. Pazian qui avait fait appel du jugement et avait été remis par erreur en liberté, en a profité pour cambrioler l'avocat qui l'avait défendu. Il aura à répondre devant la Cour d'assises, de Meurthe-et-Moselle, de ce nouveau délit.

Le Conflit du travail dans la Métallurgie anglaise

LA MENACE DE GREVE EST MOMENTANEMENT ECARTEE

Londres, 15 juin. — A la suite de l'intervention du ministre du Travail, la menace de grève dans l'industrie métallurgique est tout au moins momentanément écartée. Les patrons ayant consenti à ajourner à fin juin, l'application de leur nouveau barème de salaires.

D'autre part, cet après-midi, aux Communes, le ministre du Travail a déclaré qu'il s'était rencontré hier et ce matin, avec les représentants des patrons et des ouvriers métallurgistes et qu'à la suite de cette rencontre, patrons et ouvriers sont actuellement en conférence.

Une extraordinaire démarche des pangermanistes autrichiens

ILS ONT ENVOYE UNE SOMMATION AUX REPRESENTANTS DE L'ENTENTE

Vienne, 15 juin. — Un nouveau scandale vient d'être révélé aujourd'hui par la presse.

Le chef du Parti pangermaniste, M. Kandl a eu, en effet, l'idée outrecuidante ou naïve d'adresser aux représentants des grandes puissances de l'Entente, à Vienne, un extrait des délibérations du parti, sommant les ministres étrangers de porter à la connaissance de leur gouvernement le point de vue pangermaniste sur la nécessité du rattachement à l'Allemagne.

La résolution portait notamment que l'Entente avait à dessein créé une Autriche incapable de vivre pour mieux l'exploiter.

Les journaux publient des extraits d'une note du ministre d'Angleterre Lindley au chancelier Mayr, où il lui transmet une copie de ce factum et relève en termes énergiques cette méconnaissance des usages diplomatiques, qui a poussé une poignée d'agitateurs à ignorer le gouvernement du pays en s'adressant directement aux représentants accrédités auprès de lui.

« Que Dieu me pardonne » dit l'assassin du député Gareis

ET IL ANNONCE D'AUTRES CRIMES

Berlin, 15 juin. — « La Freiheit » reproduit une lettre qui aurait été adressée au journal la « Munchener Post », par le meurtrier de M. Gareis, et qui serait libellée en ces termes :

« Mon acte fut un acte courageux. Je l'ai entreprise parce que j'ai voulu libérer mon pays d'une plaie hideuse et d'un provocateur des plus dangereux qui faisait le jeu de nos ennemis. Je me suis enfuit pour sauver ma vie et être ainsi en état d'entreprendre de nouvelles actions libératrices. Je chercherai à supprimer par la violence tous ceux qui trahiraient ma patrie. J'espère que je réussirai à envoyer plusieurs de ces personnages rejoindre leur camarade Gareis. Que Dieu me pardonne! »

L'EXECUTION DE ROUTTIER

Ce matin, l'assassin de la cabaretière d'Hames-Boucres aura payé sa dette

Par erreur, quelques journaux ont annoncé comme devant avoir lieu mercredi matin, l'exécution de Routtier, l'assassin de la cabaretière de Hames-Boucres. C'est ce matin, jeudi, seulement, que le condamné paiera sa dette à la société.

Après avoir opéré, ainsi que nos lecteurs le savent, à Beauvais, avec le nommé Kléber Boucher, condamné par la Cour d'assises de l'Oise, pour avoir étranglé et dévalisé deux ouvriers agricoles de Rieux, M. Deibler vient donc à Boulogne-sur-Mer, dont la population n'a pas vu d'exécution capitale depuis 1913; il s'agissait alors de l'assassin Carlu.

La présence de M. Deibler à Boulogne-sur-Mer n'était pas encore signalée mercredi; toutefois, le matin de ce jour, les bois de justice et le matériel spécial étaient en gare; nul doute que ce matin, quelques minutes après le lever du jour, Routtier ait vécu.

Des crimes ont été commis sur les quais de Dunkerque

DEUX MARINS, L'UN FRANÇAIS, L'AUTRE ANGLAIS, ONT ETE TUES

Le « Réveil » a relaté l'agression dont furent victimes, pendant la nuit du 9 juin, deux marins bretons, de passage sur le quai des Hollandais, à Dunkerque. Des nègres en bordée, avaient tiré des coups de revolver dans leur direction et l'un des matelots, François Kermaru, grièvement blessé au bas-ventre, avait été transporté à l'hôpital, où il mourut le lendemain.

Or, on a retiré, mercredi matin, du bassin de la Marine, le cadavre d'un marin anglais, James Smith, du vapeur « Borde » qui, on le suppose, fut lui aussi attaqué et dévalisé au cours de la nuit où les nègres assaillirent les marins bretons.

Le corps du malheureux anglais était complètement dépouillé; il portait à la gorge la trace d'un coup de couteau et à l'abdomen, la trace d'une balle de revolver.

Lasse de la vie, à 13 ans!

UNE FILLETTE DE ROUBAIX A VOULU SE SUICIDER

Hier après-midi, vers 3 h., la jeune Julienne Verongstraete, âgée de 13 ans, demeurant à Roubaix, rue de la Barbe d'Or, cour Cauche, 3, s'est jetée dans le canal, à proximité du pont du Beau Chêne.

L'un des témoins de l'action appela un passant, M. Achille Devaux, 34 ans, chauffeur d'auto chez M. Brouvraeys, rue Boucicaut. Celui-ci se jeta à l'eau sans hésiter et, après plusieurs plongées, parvint à ramener la fillette vivante sur la berge.

La pauvre petite a refusé de donner les raisons qui avaient pû la déterminer à se donner la mort.

Elle avait quitté le domicile de ses parents dans l'après-midi de la veille.

La femme qui dort

ELLE A MIS SON ENFANT AU MONDE ET SON ETAT NE S'EST PAS AMELIORE

Dans le numéro du 28 mars dernier, nous avons relaté le curieux cas d'encéphalite léthargique, dont était atteinte Flore Masquelier, épouse François Delahaye, demeurant à Haubourdin, 3, rue de Seclin. Cette personne se trouvant à cette époque dans une situation intéressante, les docteurs espéraient que l'événement attendu réveillerait peut-être la mère. Il n'en fut rien. Mme Delahaye mit au monde, le 8 avril dernier, une fille en parfaite santé. Dès le début, elle l'allaita, se trouvant toujours à l'état de somnolence. Mais comme elle s'épuisait, on dut la faire cesser, afin d'éviter une issue malheureuse. C'est d'ailleurs presque inconsciemment qu'elle remplissait ces fonctions.

A l'heure actuelle, aucun mieux sensible ne s'est manifesté dans l'état de la malade; elle sommeille continuellement, mais fait tout ce qui lui est commandé, retrouvant les objets dont elle connaît la place, préparant la table pour le repas, et tout ceci, machinalement. Dès qu'on lui cause, elle répond, pour retomber ausitôt dans le plus complet mutisme, s'asseoir et sommeiller encore. Des docteurs, et non des moindres, ont examiné la malade, mais il ne semble pas jusqu'à présent que la guérison survienne; Mme Delahaye est atteinte de ce mal depuis cinq mois environ. Qui la guérira? Telle est la question que se pose son entourage.

Une jeune lilloise a disparu dans la banlieue parisienne

CRIME ? ACCIDENT ? DEPART ?

Amenée de Lille chez sa tante, à Montreuil-sous-Bois, Renée Sénéchal, 14 ans, a disparu au bout de quatre jours. Crime? Accident? Départ provoqué par la nostalgie? On enquête.

Au Groupement Régional Economique

ON PROTESTE CONTRE LES IMPOTS DE 1919 ET CONTRE LE DEGREVEMENT DES VINS

Le Groupement Régional Economique du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, s'est réuni hier à la Nouvelle Bourse de Lille, sous la présidence de M. A. Descamps, président de la Chambre de Commerce de Lille.

En ce qui concerne les emprunts, un vœu a été émis protestant contre le nombre des emprunts projetés par l'Etat et demandant une priorité en ce qui concerne les emprunts concernant les R. L. Le texte de ce vœu sera communiqué aux grandes banques.

LA SITUATION DES CHAMBRES DE COMMERCE

Il serait désirable de voir les Chambres de Commerce pourvues d'un budget.

L'Etat devrait venir en aide à ces institutions si utiles, par un moyen quelconque, dans le but de leur procurer des ressources.

LES DROITS SUR LA BIERE

Le dégrèvement des droits sur les vins, fait l'objet d'une protestation énergique, étant donné surtout que les droits sur la bière sont augmentés. Un vœu protestataire dans ce sens est adopté.

LES IMPOTS DE 1919

Il en est de même d'un autre vœu concernant le statut fiscal des R. L.

En voici le texte :

« Considérant que les motifs invoqués en faveur d'un statut fiscal des R. L. sont devenus impérieux en raison de la crise du commerce et de l'industrie dans ces régions :

« Considérant qu'il serait désastreux de taxer les revenus réalisés en 1919, attendu que ces revenus ont été consacrés à la reconstitution et ne sont pas disponibles, le Groupement Economique renouvelle sa protestation du 15 décembre 1920 et demande qu'il ne soit dû aucun impôt sur les bénéfices industriels, commerciaux, agricoles et sur tout salaire ou revenue réalisé en 1919 ».

LE CANAL DU NORD-EST

En ce qui concerne le Canal du Nord-Est, le groupement proteste à nouveau contre le détournement de ce canal par Noyon. Ce qui désavantagerait les ponts de Dunkerque et de Calais.

En une autre question, le Groupemnt consent à accorder son patronage à l'Ecole pratique de Commerce projetée pour garçons et filles.

LES BONS DE MONNAIE

2 millions de coupure à 0.50 sont actuellement en circulation et 500.000 coupures à 1 franc. On continue l'impression. Dans un mois, des billets de 0.25 seront en circulation.

Une loi interviendra pour fixer la date de remboursement de ces coupures. Le ministre du commerce vient de le faire savoir au Groupement Régional. Les Chambres de Commerce auront à retirer de la circulation les bons en mauvais état et à les remplacer par d'autres.

LE TRANSPORT PAR AVION

Le transport par avions est projeté dès maintenant pour les directions suivantes : Paris-Strasbourg, Paris-Prague, Paris-Varsovie. Les tarifs sont peu onéreux, si l'on en juge par l'exemple suivant :

Pour Paris-Strasbourg, le prix ne sera que de 150 francs par passagers avec 15 kilos de bagages. Ce mode de transport est à suivre et à encourager.

Voyage en Alsace-Lorraine

Des feuilles de renseignements, établies avec la collaboration des syndicats d'initiatives alsaciens-lorrains, sont envoyées à titre gracieux aux personnes qui désirent visiter les provinces rattachées à la France. Ces renseignements ont trait aux commodités de séjour et aux excursions en groupe prévues pour les mois de juillet et août prochains. S'adresser à M. Roy, professeur au collège de Gaillac (Tarn).

Pour les P. G.

On nous informe que l'Office Central des P. G., 66, rue Jean-Jacques-Rousseau, Paris-Ier, centralise toutes les adresses des anciens prisonniers de guerre en vue du remboursement des colis qui leur ont été envoyés en captivité.

Aux Conseils de Guerre

Le Parquet militaire est dessais de l'affaire Martinage

NOUVELLES INCULPATIONS

Plusieurs inculpations nouvelles ayant été relevées dans l'affaire Martinage, le dossier de l'affaire a été transmis hier au parquet civil.

L'ordre d'informer contre ces nouveaux inculpés étant ultérieur à la date fixée légalement, c'est la juridiction civile qui doit être chargée de poursuivre l'instruction.

D'autre part, contrairement au démenti donnée hier au Parquet militaire, une plainte vient de parvenir à la justice militaire contre le lieutenant Zwilling, accusé d'avoir certifié dans des pièces authentiques, n'avoir pas reçu certains documents émanant du lieutenant boche Shelling, documents qui lui étaient parvenus à titre personnel.

L'instruction de l'affaire Martinage va donc entrer dans une nouvelle phase.

Quels seront les nouveaux inculpés? On cite bien des noms, mais il faut attendre pour se prononcer.

POURVOI REJETE

Le pourvoi en cassation présenté par Delbecque, de Tourcoing, condamné récemment à trois ans de prison pour intelligences avec l'ennemi, ayant été rejeté, Delbecque sera transféré demain à la prison civile pour purger sa peine.

Dernière Heure

Au Congrès des Maires

LA SITUATION FINANCIERE DES COMMUNES

Paris, 15 juin. — L'Association des maires de France a tenu, cet après-midi, sa trolsième séance.

Le Congrès commença la discussion d'un long rapport présenté par M. Henri Terquem, maire de Dunkerque, sur la situation financière des communes, les fonds communs et les octrois, rapport dans lequel le maire de Dunkerque, après avoir constaté la situation grave des finances communales, termine en demandant pour les maires de France, la possibilité d'agir et de développer leur initiative.

Les vœux suivants ont été adoptés : 1. Le Congrès demande le vote par le Parlement des projets de lois autorisant les communes à percevoir des taxes extraordinaires; 2. au sujet de la répartition des fonds communs, étant donné que la quote-part globale des communes ne serait pas modifiée, le Congrès prie le ministre de l'Intérieur de vouloir bien renvoyer l'étude de la question à la commission interministérielle des finances communales; 3. le congrès demande l'ajournement jusqu'à la révision de la valeur locative des propriétés, des dispositions de la loi des finances du 25 juin 1920, interdisant aux communes et aux départements de dépasser le maximum de 30 % du revenu réel de la propriété foncière pour les centimes communaux et départementaux.

LES DOMMAGES DE GUERRE

M. Terquem, maire de Dunkerque, a présenté au vote du Congrès le vœu suivant : Quand une commune ou administration publique aura des écoles, collèges, hôpitaux ou autres bâtiments affectés à un service public détruits par un fait de guerre, qu'il sera constaté qu'il y a intérêt et avantage évidents pour le présent et pour l'avenir à ne pas reconstruire au même endroit, et qu'un autre immeuble soit intact, soit partiellement atteint, remplira de meilleures conditions d'établissement, l'indemnité de dommages de guerre attribuée à la commune ou administration publique, pourra être remployée à l'acquisition de constructions existantes, terrain non compris, à la remise en état s'il y a lieu, et à l'appropriation de l'immeuble à sa nouvelle destination. Si l'immeuble envisagé a été lui-même atteint, l'indemnité due ne peut se cumuler avec celle qui sera attribuée au service public pour la destruction de l'immeuble à reconstruire. Ce remploi exceptionnel ne peut avoir lieu qu'en justifiant de l'approbation du principe même du déplacement, ainsi que des plans et devis par l'autorité compétente.

Au Congrès de la Fédération Postale

UN PROJET DE SYNDICAT UNIQUE

Paris, 15 juin. — Le Congrès de la Fédération Postale a tenu sa séance de l'après-midi. Il s'est occupé de la question du Syndicat unique de trois catégories postales : agents, employés, ouvriers. Une commission a été désignée pour étudier la question.

LILLE

Exploits de cyclistes

L'UN RENVERSE UN ENFANT ET ESSAIE DE PRENDRE LA FUITE

Hier, vers 12 heures 30, un cycliste passant place du Théâtre, renversa un jeune enfant, ne le blessant heureusement que légèrement.

Au lieu de s'arrêter, cet individu prit la fuite à toute allure. Des témoins de l'accident s'élancèrent à sa poursuite en criant « arrêtez-le! »

Un chauffeur de taxi attiré par ces cris, mit sa voiture en marche et poursuivit le fuyard, qu'il rejoignit boulevard Carnot. Lui ayant intimé l'ordre d'arrêter, le « pédaleur » continua sa route; c'est alors que le chauffeur fonça avec sa voiture sur le cycliste, qu'il renversa, avec précaution, et lui écrasa son vélo.

Tout penaud, sa machine brisée sur l'épaule, le cycliste fut conduit au commissariat du 1er arrondissement, sous les huées de la foule.

Interrogé, il déclara se nommer Verbrugghe Richard, 20 ans, charpentier, demeurant à Marcke (Belgique).

Il a été remis en liberté, nanti d'un procès-verbal.

UN AUTRE BLESSE UNE FEMME

Mme Lemane, employée à la Manufacture des tabacs, demeurant rue de la Préfecture, 16 bis, se rendait à son travail, hier vers 7 heures du matin, lorsqu'en traversant la rue Saint-André, elle fut renversée par un cycliste, le sieur Coisne, journalier à Wambrechies.

Relevée avec un poignet cassé et des contusions aux genoux, Mme Lemane a été reconduite à son domicile, après avoir

---

FEUILLETON DU *REVEIL DU NORD* — N° 66

FOX-FILM

:: Voleurs :: de Femmes

GRAND CINE-ROMAN EN DOUZE EPISODES

ADAPTE PAR

PAUL D'IVOI & LOUIS D'HEE

NEUVIEME EPISODE

La machine infernale

Le fourbe fit mine d'obéir et tourna les talons, mais brusquement, il fit face à la sentinelle et lui tordit le bras d'une douloureuse prise de jiu-jitsu. L'arme tomba. Winthrop, alors, eut le loisir de jeter l'Hindou à bas.

— M'obéiras-tu, maintenant, brute!

L'homme de Ben Sabbath, geignant de douleur, ne s'interposa plus et le félon put pénétrer plus avant.

Depuis quelque temps, le Mahdi, accompagné de Zara, était dans la cellule des captives.

L'Oriental avait tenu à revoir Ruth. Plus que jamais, il éprouvait pour elle des sentiments qui ressemblaient fort à de la fascination.

La danseuse africaine l'excitait, toujours jalouse et haineuse. Elle ne discernait pas exactement le mobile auquel obéissait Hassen ben Sabbath.

— Il faut l'enfermer à part, lui chuchotait-elle, persuasive, et faire d'elle tout ce que vous voudrez. Stephen Winthrop ne doit jamais la revoir, sinon nous échouerons dans ce que nous avons entrepris. La mâtine a pu l'ensorceler et a fait de lui notre ennemi.

Le Mahdi, démoniaque, les yeux hagards, se complaisait à tourmenter sa treizième captive et à la frôler.

Il s'exaltait :

— Vos cheveux sont comme de l'or tissé, lui disait-il, et votre peau ressemble au lis, mais dans vos veines court un sang comme en ont les femmes des pays du soleil... Je veux faire de vous ma favorite!

Ruth supportait mal les regards magnétiques de l'Oriental. Malgré sa répulsion instinctive, absolue, elle ne pouvait se dérober ; elle devait subir l'outrage, incapable de résistance.

Le monstre la tenait presque dans ses bras. Son visage au rictus bestial s'approchait du sien. Ses lèvres tremblantes étaient prêtes à un baiser sacrilège. Les douze autres captives, épouvantées, se tenaient immobiles.

A ce moment, Stephen Winthrop arrivait à la porte de la cellule et, par le judas, pouvait apercevoir la scène.

Cinglé dans sa jalousie, agressif, il entra aussitôt.

— Arrêtez! cria-t-il.

Le Mahdi se tourna vers lui, tandis que deux de ses fidèles s'apprêtaient à bondir, au moindre geste, sur le nouveau venu.

Le félon, les bravant tous, rejoignit Ruth qu'il prit dans ses bras, comme pour la protéger.

Il maugréa :

— Je vous avais confié la femme que j'aimais en otage! Est-ce ainsi que vous tenez votre parole de la respecter et de la protéger? Zara fit entendre une exclamation de colère et de rage. Le Mahdi prit Stephen Winthrop par un bras et l'obligea à s'éloigner un peu des captives, pour pouvoir lui parler pour lui seul.

— Stephen, ne vous occupez pas de ma promesse! Avez-vous tenu la vôtre de me faire verser les rançons?

— Oui...

— Auriez-vous déjà réussi? demanda l'Oriental très intrigué.

Winthrop précisa :

— Le milliardaire Storrow est près d'ici avec tout l'argent pour délivrer les captives. La somme va être déposée sur la bouée bleue, ainsi que vous me l'avez ordonné. J'ai tenu ma parole avant la date fixée.

Les yeux du Mabdi jetèrent comme des éclairs.

— Dites-vous vrai?

— Vous pouvez vous en assurer! Le yacht est en vue d'ici.

— Vous ne me mentez pas, tous les millions demandés sont à ma disposition?...

— Tous, j'étais là présent lorsqu'on les a comptés et mis ensemble...

— Et je pourrai en prendre possession?

— Dès qu'il vous plaira, et en échange de vos captives...

Hassen ben Sabbath redressa sa taille et eut un profond soupir d'aise. Il tendit sa main toute grande et congratula son complice.

— Winthrop, lui dit-il, vous méritez les plus grands éloges. Je vous remercie.

— Mahdi, répartit le traître, je tiens toujours ce que je promets.

Les deux hommes étaient rentrés dans la cellule. Ruth, encore trop impressionnée, chercha refuge aussitôt auprès de l'homme qu'elle avait précédemment accepté d'épouser. Son instinct, en défaut, l'incitait à réclamer du secours de celui qui venait d'entrer comme un libérateur.

Hassen ben Sabbath, la voix presque aimable, prit la parole.

— Mesdemoiselles, j'éprouve réellement un très vif plaisir à vous annoncer une grande nouvelle! Votre captivité touche à sa fin. Les rançons que j'ai demandées vont m'être versées. Aujourd'hui même, dans quelques heures peut-être, vous serez libres, et sur le point de retrouver vos familles...

Les prisonnières n'osaient se laisser aller à la joie. Elles redoutaient un traquenard, ou quelque nouvelle embûche. Elles ne pouvaient croire, tout à coup, que leur cauchemar était sur le point de finir.

Cependant, le Mahdi, presque souriant, donnait des ordres à ses fidèles.

— Ayez les douze jeunes mariées prêtes, commanda-t-il. Préparez pour chacune quelques provisions de bouche... Traitez-les avec la plus grande douceur.

Zara, près de lui, sournoisement, lui conseillait :

— Prenez bien toutes vos précautions, gardez-vous le moyen de triompher quand même. Ne relâchez pas encore la treizième captive. Ayez d'abord l'argent et l'assurance que Stephen Winthrop vous est tout à fait soumis!

— Comptez sur moi, Zara, affirma le Mahdi. Je sais ce que je veux.

— Qu'on m'obéisse, reprit-il à la cantonnade. Seule, miss Ruth Storrow restera provisoirement ma prisonnière jusqu'à ce que j'aie obtenu pleine et entière satisfaction.

Stephen Winthrop protesta aussitôt, mais le chef des « Voleurs de Femmes », autoritaire, couvrit le son de sa voix.

— Je suis le maître ici, et j'ordonne!... Faites-moi confiance, ajouta-t-il.

De nouveau, il entraîna son complice à l'écart et lui dit faiblement pour ne pas être entendu de tous les autres :

— Comprenez donc, mon cher Stephen. Ne dois-je pas, ainsi qu'il est convenu, vous remettre en mains propres, notre treizième prisonnière?

Winthrop, rassuré, n'insista plus. Il se laissa prendre au piège.

Nimbo, empressé, apporta une jumelle que son chef avait réclamée ; alors le Mahdi sortit du château en compagnie de son complice.

Arrivé à la côte, Hassen ben Sabbath considéra le yacht avec une joie non dissimulée. La réalisation de son plan machiavélique était sur le point d'aboutir.

— Voyez, dit le rival de Bob Norton, Edmund Storrow en personne se dispose à aller placer, où vous l'avez voulu, les rançons de toutes vos captives!

En effet, le milliardaire, accompagné d'un seul des marins de son équipage, se dirigeait au moyen d'une barque vers la bouée bleue. La caissette contenant les millions de dollars était de faible dimension et, hermétiquement close, elle eût peut-être vogué à la surface des flots.

L'embarcation arriva près du signal d'alarme.

Stephen Winthrop prévint le Mahdi.

— Voyez, les rançons vont être abandonnées à votre discrétion!

Hassen ben Sabbath retira sa jumelle des yeux et eut un sourire épanoui. Son triomphe était proche, il le tenait. Peut-être n'avait-il jamais éprouvé de pareille joie. Son orgueil égalait sa satisfaction.

Tous ses efforts, tout ce qu'il avait tenté et risqué depuis plusieurs mois étaient sur le point d'aboutir. Il pressentait que sa victoire était certaine, absolue.

Il en savourait déjà la troublante ivresse.

— Winthrop, dit-il, spontanément, vous avez bien manœuvré et je vous félicite. Vous aurez ma treizième captive. Elle sera bientôt à votre merci. Je vous souhaite tout le bonheur possible.

— Agissez, répliqua Stephen. Je ne serai tranquille que lorsque les rançons seront entre vos mains. Ne reportez pas de les toucher.

— A moi! cria le Mahdi.

Une dizaine d'hommes se levèrent derrière lui, d'entre les rochers.

— Deux de vous, commanda le chef, pour aller me chercher en barque, la mallette que l'on vient de déposer là-bas...

Roudeki, présent, désigna ceux qui lui paraissaient être les plus aptes à réussir.

Tandis que le canot contenant Edmund Storrow et son matelot rejoignait le yacht et qu'une embarcation des pirates se dirigeait vers la bouée bleue, une scène épique se déroulait dans le donjon du château.

Zara était restée près des prisonnières, attendant le retour de son complice. L'occasion était particulièrement favorable.

Ruth, désireuse de se venger sur elle de toutes leurs tortures endurées, fit signe à Priscilla Whitney et à Corinne Worth. Alors, elle sauta sur la dangereuse africaine qu'elle cribla de coups de pied et de poing. C'était presque un lynchage.

Toutes les autres s'acharnaient sur elle dont les appels d'épouvante attirèrent bientôt Nimbo et deux autres nègres qui durent s'employer de toutes leurs forces à éloigner les captives.

(A suivre.)